

TARIFS HT PAR EXERCICE SOCIAL

DIFFUSIONS MUSICALES ATTRACTIVES

DANSE · KARAOKÉ · ANIMATIONS EN MUSIQUE · DISCOTHÈQUES

TARIFS 2026 · POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

DIFFUSIONS MUSICALES ATTRACTIVES

Grille tarifaire applicable aux établissements proposant des **diffusions musicales attractives** — danse, karaoké, animations en musique, discothèques. Le montant des droits est fonction du **chiffre d'affaires HT** réalisé au cours de l'exercice social, selon les régimes Tarif réduit et Tarif réduit protocolaire.

TARIF RÉDUIT

Avec déclaration préalable

Tarif applicable à l'exploitant ayant procédé à la déclaration préalable et conclu le Contrat général de représentation dans les délais. Il correspond à une **réduction de 20 %** sur le Tarif général.

TARIF RÉDUIT PROTOCOLAIRE

Réduction protocolaire

La **réduction protocolaire** s'applique sur le seul Tarif réduit, au titre de l'adhésion à un organisme professionnel signataire d'un protocole d'accord avec la Sacem.

TARIF DE BASE · CA JUSQU'À 89 499 000 XPF HT

GRILLE DES FORFAITS

TRANCHE	CHIFFRE D'AFFAIRES HT	TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE
Tranche 1	Jusqu'à 5 966 500 XPF *	177 975	128 140
Tranche 2	Au-delà de 5 966 500 et jusqu'à 11 933 000 XPF	372 135	267 940
Tranche 3	Au-delà de 11 933 000 et jusqu'à 17 899 500 XPF	614 835	442 680
Tranche 4	Au-delà de 17 899 500 et jusqu'à 23 866 000 XPF	841 350	605 770
Tranche 5	Au-delà de 23 866 000 et jusqu'à 29 832 500 XPF	1 043 600	751 395
Tranche 6	Au-delà de 29 832 500 et jusqu'à 35 799 600 XPF	1 278 210	920 310
Tranche 7	Au-delà de 35 799 600 et jusqu'à 41 766 200 XPF	1 504 730	1 083 400
Tranche 8	Au-delà de 41 766 200 et jusqu'à 47 732 800 XPF	1 747 425	1 258 145
Tranche 9	Au-delà de 47 732 800 et jusqu'à 53 699 400 XPF	1 941 585	1 397 940
Tranche 10	Au-delà de 53 699 400 et jusqu'à 59 666 000 XPF	2 184 280	1 572 680
Tranche 11	Au-delà de 59 666 000 et jusqu'à 65 632 600 XPF	2 402 710	1 729 950
Tranche 12	Au-delà de 65 632 600 et jusqu'à 71 599 200 XPF	2 621 140	1 887 220
Tranche 13	Au-delà de 71 599 200 et jusqu'à 77 565 800 XPF	2 839 565	2 044 490
Tranche 14	Au-delà de 77 565 800 et jusqu'à 83 532 400 XPF	3 057 995	2 201 755
Tranche 15	Au-delà de 83 532 400 et jusqu'à 89 499 000 XPF	3 276 420	2 359 025

Tarifs HT par exercice social, en XPF. (*) Le forfait de la tranche 1 constitue un minimum par exercice social, sans fractionnement au regard de la période d'exploitation effective ni plafonnement au regard du CA réalisé.

— PLAFONNEMENT EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES

PLAFONDS EN POURCENTAGE

Le montant des droits relevant de la grille ne peut être supérieur au résultat obtenu par l'application des taux ci-après sur le chiffre d'affaires HT retenu :

TRANCHES 2 · 3 · 4		TRANCHES 5 À 10		TRANCHES 11 À 15	
4,35 %	3,13 %	3,93 %	2,83 %	3,66 %	2,64 %
TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE	TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE	TARIF RÉDUIT	T.R. PROTOCOLAIRE

Plafonnement appliqué sur le chiffre d'affaires HT des tranches concernées.

— CHIFFRE D'AFFAIRES AU-DELÀ DE 89 499 000 XPF HT

PART FORFAITAIRE + PROPORTIONNELLE

Au-delà de **89 499 000 XPF HT**, le calcul des droits s'effectue en additionnant :

A	PART FORFAITAIRE Le forfait de la tranche maximale du forfait de base (Tranche 15), au tarif réduit protocolaire.	2 359 025 XPF
+	PART PROPORTIONNELLE · 2,59 % Application du taux de 2,59 % (tarif réduit protocolaire) sur la part du chiffre d'affaires dépassant 89 499 000 XPF.	2,59 %

PLAFOND DE L'ASSIETTE

L'assiette prise en compte pour le calcul de la part proportionnelle ne peut dépasser **85 % de la totalité du chiffre d'affaires** réalisé.



Régime complet — cette grille constitue le tarif de base. Les majorations (animations dansantes, karaoké, artistes-interprètes) et réductions (activité de café/restaurant traditionnel) sont définies dans les Règles générales « Établissements commerciaux où il est d'usage de consommer en musique ».

La musique accompagne nos vies depuis 1851, et la SACEM accompagne celles et ceux qui la créent. Société à but non lucratif, la SACEM Polynésie contribue à la vitalité et au rayonnement de la création musicale du fenua, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.



PLUS DE 96M
D'ŒUVRES FRANÇAISES
& INTERNATIONALES



PLUS DE 750
CRÉATEURS & ÉDITEURS
RÉMUNÉRÉS

Ensemble, faisons vivre
la musique du fenua



5 ARCHIPELS
DE POLYNÉSIE
COUVERTS

Société · Marquises · Tuamotu
Gambier · Australes



PRINCIPALE
RÉMUNÉRATION
DES CRÉATEURS

auteurs, compositeurs, éditeurs



UN ACTEUR CULTUREL
LOCAL ENGAGÉ
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE